

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-8, document 13, page 1, lignes 14, 31 et 32

**Question :**

19.1 Veuillez expliquer et fournir le détail des calculs des rubriques « Autres outils de transport annuel », « Frais de transport applicables aux achats à Dawn » et « Montant CTI facturé net ».

---

**Réponse :**

19.1

Détails de « Autres outils de transport annuel » :

Description	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	000 \$
Transport Empress à Montréal – marché secondaire	193 191	7 247
Achats de gaz à Dawn	492 478	12 588 <sup>(1)</sup>
Achats de Pétromont à Montréal	13 196	602
<b>Total</b>	<b>698 865</b>	<b>20 437</b>

Détails de « Frais de transport applicables aux achats à Dawn » :

La fonction Transport reflète le coût de transporter le gaz de l'Alberta à Montréal. Les achats de gaz à Dawn sont destinés à être acheminés à Montréal. Le prix des achats à Dawn comprennent entre autre le prix de transport pour le rendre au point de livraison à Dawn, soit 12,588 M\$ considérés à la rubrique « autres outils de transport annuel ».

Afin de compléter le transport jusqu'à Montréal, les outils de transport de l'équilibrage sont utilisés. Puisque ces coûts se retrouvent de prime abord à la fonction Équilibrage, sous les coûts de STS, nous devons effectuer un transfert entre les deux fonctions. Ce transfert est évalué à 9,861 M\$ et reflète le coût additionnel de transport encouru si nous avons utilisé le service de transport FT de TCPL. Le détail du calcul est illustré ci-dessous.

Détails du calcul du montant transférer :

Volume de gaz acheté à Dawn		492 478	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
Prix moyen de transport de TCPL (Empress/Montréal)	x	<u>4,5583</u>	¢/m <sup>3</sup>
Coût du transport si transporté par TCPL		22 449 000	\$
Moins			
Coût du transport des achats de gaz à Dawn	-	<u>12 588 000</u>	\$ <sup>(1)</sup>
Montant servant à réduire le coût du service STS utilisé pour transporter ce gaz jusqu'à Montréal		<u><b>9 861 000</b></u>	<b>\$</b>

Explication du « Montant CTI facturé net » :

Suite aux augmentations des tarifs de TCPL, nous avons reporté les gains sur l'inventaire de transport afin de les remettre aux clients. En 2004, nous prévoyons remettre un montant de 330 000 \$. Cette opération s'effectue via deux transactions. La première transaction consiste à réduire le compte à recevoir des clients et les revenus de transport de 331 000 \$. Voir la pièce SCGM 8, document 12, page 1, ligne 24. La deuxième transaction réduit le montant reporté à remettre aux clients et le coût du transport de 330 000 \$ (SCGM 8, document 13, page 1, ligne 32) ; la différence entre les deux valeurs découle d'arrondissement. L'impact sur la marge brute est nul.

Nous constatons que le libellé « Montant CTI facturé net » manque de clarté et devrait être remplacé par « Ajustements d'inventaires ».